

Démarche : Préfecture 43 - Demande d'agrément de domiciliation d'entreprise

Organisme : Bureau de la réglementation et des élections - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Les entreprises de domiciliation sont celles ayant pour activité de servir de siège aux autres entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers. Un contrat de domiciliation, tel que défini aux articles R1123-168 du code de commerce, doit être conclu entre l'entreprise domiciliée et le propriétaire des locaux ou le titulaire du bail.

L'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, complétée par le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises instauré à compter du 1er avril 2010, l'obligation pour les entreprises de domiciliation d'être titulaires d'un agrément préfectoral.

Cet agrément, délivré après vérification de l'honorabilité des dirigeants de ces entreprises et l'aptitude à fournir des locaux ayant une consistance réelle, a pour but de participer à la prévention des flux de l'argent « sale ».

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AGREMENT :

1ère condition :

L'entreprise de domiciliation doit justifier de son aptitude :

- à fournir aux entreprises clientes des locaux ayant une consistance réelle (exemple de justificatifs : plan masse, relevé cadastraux, descriptifs des locaux avec photographies).

- à établir qu'elle dispose juridiquement des locaux (exemple de justificatifs : acte notarié, contrat de bail).

2ème condition :

L'examen de l'honorabilité des dirigeants et bénéficiaires effectifs (associés disposant de plus de 25% des voix, parts ou droits de vote) ne doit pas faire apparaître d'obstacle à la délivrance de l'agrément.

Tout savoir sur la domiciliation d'entreprise :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006178753/#LEGISCTA000006178753

1- Identification de la société

Nom de l'entreprise

Nom qui figure sur le SIRET

Nom commercial

si différent de la personne morale

Nom du gérant - dirigeant

2- Coordonnées

Adresse complète

Adresse mail

Numéro de téléphone

3- Attestations et certificats

Engagement

Je certifie l'authenticité et la véracité des informations fournies.

Je sollicite l'agrément de société de domiciliation d'entreprises, et reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessous.

Toute fausse déclaration est passibles des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal :

Article 441-6 : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...);

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait le

4- Pièces justificatives de déclaration

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de déclaration à destination des entrepreneurs individuels

Dûment complété et signé
(formulaire ci-joint inscriptible)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de déclaration à destination des sociétés

Dûment complété et signé
(formulaire ci-joint inscriptible)

Justificatifs relatifs au local

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de propriété, bail

pièces justifiantes que l'entreprise domiciliaire est propriétaire des locaux mis à la disposition de la personne domiciliée ou titulaire d'un bail commercial de ces locaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan, descriptif accompagné de photographies

Elles doivent montrer que les locaux sont dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements

Justificatifs relatifs aux dirigeants et actionnaires de +25% du capital

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité en cours de validité du dirigeant et des actionnaires de +25% du capital

copie recto-verso de la ou des carte(s) nationale(s) d'identité, du ou des passeport(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation

du dirigeant et des actionnaires de +25% du capital

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'honorabilité

dûment complétée et signée pour le dirigeant et les actionnaires de +25% du capital (formulaire ci-joint inscriptible)

Pièces justificatives relatifs à l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Kbis ou D1

extrait de Kbis d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois
ou
un extrait de D1 du répertoire des métiers (concerne les entreprises créées avant le 31 décembre 2009)